

**DDETSPP Direction Départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la
protection des populations de la Corrèze**

Renseignements en droit du travail RTDS

- Permanences téléphoniques : **0806 000 126** du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30
- Permanences physiques : * TULLE : les lundis et jeudis de 14h à 16h
* USSEL : le 1^{er} mercredi du mois de 14h à 16h
* BRIVE : les mercredis suivants de 14h à 16h
- prise de rendez-vous sur <https://nouvelle-aquitaine.dreets.gouv.fr/Correze> ou en utilisant la borne dans le hall de la cité administrative ou
- par courriel ddetspp-rtds@correze.gouv.fr ou
- par courrier : DDETSPP 19 de la Corrèze, service RTDS - cité administrative Jean Montalat BP 314 – 19011 TULLE Cedex

**DDETSPP Direction Départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la
protection des populations de la Corrèze**

Renseignements en droit du travail RTDS

- Permanences téléphoniques : **0806 000 126** du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30
- Permanences physiques : * TULLE : les lundis et jeudis de 14h à 16h
* USSEL : le 1^{er} mercredi du mois de 14h à 16h
* BRIVE : les mercredis suivants de 14h à 16h
- prise de rendez-vous sur <https://nouvelle-aquitaine.dreets.gouv.fr/Correze> ou en utilisant la borne dans le hall de la cité administrative ou
- par courriel ddetspp-rtds@correze.gouv.fr ou
- par courrier : DDETSPP 19 de la Corrèze, service RTDS - cité administrative Jean Montalat BP 314 – 19011 TULLE Cedex